

**Rapport pour la commission  
permanente du conseil régional  
NOVEMBRE 2013**

*Présenté par  
Jean-Paul Huchon  
Président du conseil régional  
d'Île-de-France*

**AVIS SUR LE PROJET DE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL GRAND PARIS EST NOISY-CHAMPS**



Chapitre budgétaire :  
Code fonctionnel, Programme :

*Sommaire*

<b>EXPOSE DES MOTIFS .....</b>	<b>4</b>
1. La place du CDT Grand Paris Est Noisy-Champs dans le projet régional.....	4
2. Le projet de CDT Grand Paris Est Noisy-Champs au regard du SDRIF .....	6
3. Le plan d'actions du projet de CDT.....	10
4. Conclusion .....	13
<b>ANNEXE AU RAPPORT .....</b>	<b>15</b>
Index des actions et carte de localisation.....	16
<b>PROJET DE DELIBERATION .....</b>	<b>28</b>

## EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, la Région Ile-de-France a été saisie le 4 octobre 2013 pour avis sur le projet de contrat de développement territorial (CDT) Grand Paris Est Noisy-Champs.

Le défaut d'avis dans le délai de deux mois à compter de la réception du projet de contrat vaut avis favorable.

Un exemplaire des dossiers soumis à l'avis régional est consultable au secrétariat général du Conseil régional.

Le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) adopté le 18 octobre 2013 est le nouveau cadre d'organisation de l'espace francilien. Aux termes de la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement du 18 janvier 2013, les CDT doivent être compatibles avec le SDRIF adopté et s'inscrire dans le calendrier de sa révision. La loi permet aussi à la Région et aux Départements d'être signataires des CDT.

L'élaboration des CDT a donné lieu à des dynamiques territoriales portées par les acteurs locaux, qui permettent de mettre en œuvre le SDRIF dont ils sont la traduction concrète sur les territoires.

La Région, dans le respect du travail mené par les collectivités depuis trois ans, souhaite formuler des avis visant à faire prendre en compte les grandes orientations régionales dans les démarches territoriales, avec trois objectifs : la cohérence entre le projet de territoire et le SDRIF adopté, la meilleure articulation possible avec les politiques régionales, et le dialogue avec les territoires sur la base de leurs projets.

Cependant, dans un contexte de rationalisation et de réalisme budgétaire, il sera nécessaire de prioriser les actions qui, avec l'arrivée des transports structurants, seront les plus à même de créer des effets de levier sur les territoires.

### **1. La place du CDT Grand Paris Est Noisy-Champs dans le projet régional**

#### **1.1. Une dynamique économique à l'est de Paris, fédérée autour de la Cité scientifique Descartes**

Dans le cadre des objectifs de développement du Grand Paris à l'est de Paris, la Cité scientifique Descartes doit devenir le cœur d'un cluster de la Ville Durable de réputation mondiale à la croisée de trois départements : le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne. Pour constituer ce projet de pôle d'excellence, quatre projets de CDT ont été créés, regroupés au sein d'un projet de Schéma de Développement Territorial (SDT) Est parisien :

- le CDT Ville Durable Nord qui comprend les communes de Chelles et Vaires-sur-Marne ;
- le CDT Paris Est entre Marne et Bois qui comprend les communes de Fontenay-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, le Perreux-sur-Marne ;
- le CDT Boucles de la Marne qui comprend les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, qui appartiennent à l'ACTEP (Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien constituée en syndicat mixte d'études) et Chennevières-sur-Marne qui appartient à la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne ;
- le **CDT Grand Paris Est Noisy-Champs**, qui concerne deux communes de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée : Noisy-le-Grand, et Champs-sur-Marne.

Pour structurer l'évolution de l'est parisien dans son ensemble, mettre en cohérence les priorités de développement économique et territorial de chaque CDT et atteindre les objectifs du pôle d'excellence, l'Etat a initié l'élaboration d'un schéma de développement territorial (SDT) Est parisien sur un territoire qui recense 488 000 habitants et 158 820 emplois. Cette démarche a débouché le 24 avril 2013 sur l'adoption en comité de pilotage du principe d'un document d'orientation autour de quatre grandes thématiques : restructuration des réseaux viaires vers les pôles gares, identification du foncier économique mutable, formations professionnelles et académiques, contraintes paysagères et environnementales en lien avec la Marne.

A ce jour, le CDT Noisy-Champs est le seul des quatre CDT à avoir été validé en comité de pilotage, le 9 septembre 2013, l'enquête publique est prévue pour le premier semestre de 2014.

Le territoire du CDT Noisy-Champs est composé de deux communes :

- la commune de Noisy-le-Grand (63 000 habitants au 1er janvier 2012) est située en Seine-Saint-Denis ; elle appartient au secteur I « Portes de Paris » de Marne-la-Vallée et ne fait partie d'aucune intercommunalité ;
- la commune de Champs-sur-Marne (24 400 habitants) est située en Seine-et-Marne et relève du secteur II. Elle appartient à la communauté d'agglomération Marne-la-Vallée / Val Maubuée depuis le 1er janvier 2013. Un projet de SCOT du Val Maubuée a été arrêté le 16 décembre 2010 sur lequel la Région a émis un avis favorable assorti d'une réserve (CP 11-275 du 10 mars 2011) portant sur le rythme de construction de logements et, de plusieurs recommandations. Depuis cette date, le projet de SCOT est mis en révision.

Le territoire du CDT Noisy-Champs (37 520 emplois en 2009) s'appuie sur trois atouts majeurs :

- **le pôle tertiaire du Mont d'Est à Noisy-le-Grand**, qui constitue le principal pôle tertiaire à l'est de Paris. Ce quartier d'affaires concentre environ 500 établissements dont des sièges sociaux, représentant près de 18 000 emplois, occupant près de 400 000 m<sup>2</sup> de bureaux ;
- **la Cité Descartes, pôle d'enseignement et de recherche scientifique** qui concentre 18 établissements, 50 laboratoires, plus de 1 500 chercheurs et ingénieurs, et 315 entreprises employant au total plus de 5 000 salariés. Elle constitue un pôle scientifique de référence internationale dans les domaines de la conception, de la construction et du développement de la Ville Durable. Ce pôle doit être renforcé dans le cadre du PRES Paris-Est qui englobe l'université Paris Val-de-Marne – Créteil, avec l'arrivée de l'IUP ;
- **des espaces d'accueil d'activités économiques** en création (ZAE de Gibraltar), et en requalification/développement (ZAE des Richardets, du Rû de Nesles), qui ont vocation à devenir des sites d'essaimage d'activités économique du pôle Descartes.

La maîtrise d'ouvrage du CDT a été assurée par l'EPAMARNE.

## **1.2. Les enjeux du territoire au sein du TIM de la vallée de la Marne**

Le SDRIF adopté le 18 octobre 2013 identifie des espaces où il est nécessaire de garantir plus particulièrement la cohérence dans l'action et les moyens de faire : les Territoires d'Intérêt Métropolitains (TIM). Ces TIM ont vocation à prendre en compte les dynamiques territoriales, pour qu'elles puissent s'inscrire dans une vision globale et partagée de l'avenir de l'Île-de-France.

Le territoire du projet de CDT Grand Paris Est Noisy-Champs est situé dans le TIM de la vallée de la Marne, à l'interface entre les TIM du Canal de l'Ourcq à Clichy-Montfermeil au nord, de Paris à l'ouest et de celui du Grand Orly, Seine Amont et Plaine Centrale du Val de Marne au sud.

Du point de vue régional, l'enjeu pour ce TIM est de permettre l'accompagnement de la recomposition territoriale de la vallée de la Marne et d'aider au nécessaire développement économique du territoire, en soutenant les filières existantes ainsi que les nouvelles filières autour du développement durable (éco-activités). Ce développement est subordonné à une amélioration des déplacements, à un équilibre habitat/emploi/services/équipements et à une intensification de

l'urbanisation. Dans un contexte de développement résidentiel et des fonctions support (logistique), l'équilibre habitat/emploi constitue un des enjeux du TIM. Sur le plan économique, il s'agit de favoriser l'attractivité du territoire en structurant ses atouts autour, notamment, de la Cité Descartes où se concentrent l'enseignement et la recherche publique sur la Ville Durable et de Noisy-le-Grand/Mont d'Est où se polarise l'activité tertiaire.

Au sein du TIM, la Cité Descartes figure parmi les cinq secteurs spécifiques comme lieux privilégiés de mise en œuvre des enjeux du territoire. Fort de ses atouts (espaces mutables, potentiel en recherche et innovation, activités tertiaires, etc.), le territoire répondra aux défis de densification et de renouvellement urbains, de mutation vers les éco-industries (traitement et valorisation des déchets, fabrication de matériaux innovants à haute performance énergétique, domotique) ainsi que des activités connexes au transport ferroviaire (ferroutage, transport combiné, maintenance ferroviaire, etc.). Le pôle de Noisy-le-Grand Mont d'Est se donne pour priorité le développement économique et l'emploi. Les nouveaux quartiers permettront aussi de répondre aux besoins en logements et en services nécessaires à la population.

Sur le plan environnemental, l'enjeu majeur réside dans le respect des grandes continuités écologiques qu'il s'agisse de la liaison entre le Parc de la Haute Ile à Neuilly-sur-Marne et le Bois Saint Martin à Noisy-le-Grand ou celle entre le Parc de la Butte Verte à Noisy-le-Grand et le Bois de la Grange à Champs-sur-Marne/Lognes.

Dans le SDRIF adopté le 18 octobre 2013, la quasi totalité du territoire de Noisy-Champs figure en secteur à densifier à proximité d'une gare (cf. carte de destination générale des différentes parties du territoire – CDGT) ; les périmètres de Noisy-le-Grand Mont d'Est et de la Cité Descartes sont identifiés comme secteurs à fort potentiel de densification.

## **2. Le projet de CDT Grand Paris Est Noisy-Champs au regard du SDRIF**

### **2.1. Cohérence des objectifs du CDT avec les objectifs régionaux**

A la limite du cœur de l'agglomération centrale, à l'ouest de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, le secteur de Noisy-Champs occupe une position de porte d'entrée multiple de l'agglomération et constitue un maillon déterminant du renouveau de l'est parisien.

A l'échelle du projet de CDT Grand Paris Est Noisy-Champs, l'objectif majeur réside dans l'expérimentation concrète et « in situ » de la ville décarbonée et éco-conçue. Cette dernière vise à réduire la consommation énergétique, récupérer et valoriser les énergies dissipées par les différentes activités du territoire et développer les énergies alternatives décarbonées.

Premier pôle tertiaire d'enseignement supérieur et de recherche de l'est parisien, le territoire de Noisy-Champs bénéficie d'une desserte actuelle et future remarquable : relation directe avec Paris (A4 et RER A), mise en service des lignes 15 et 16 du réseau du Grand Paris Express, prolongement de la ligne de métro n°11. Ainsi, l'autre enjeu d'importance réside dans la valorisation des différentes composantes du moteur économique de ce pôle de développement, avec notamment la future Gare Noisy-Champs, le pôle tertiaire de Noisy-le-Grand Mont-d'Est, la Cité Descartes forte de ses établissements d'enseignement et de recherche, et la zone d'activités des Richardets, nouveau territoire de développement économique susceptible d'accueillir des activités de production à haute valeur ajoutée. Ces trois dernières composantes sont identifiées dans le projet de CDT comme « secteurs prioritaires d'intervention ».

Le projet de CDT Grand Paris Est Noisy-Champs s'appuie sur un projet stratégique de développement durable, articulé avec les pôles métropolitains (la CA Est Ensemble et l'est de la Seine-Saint-Denis au nord, le Val d'Europe à l'est, le Grand Paris Seine Ouest au sud ouest) et les CDT voisins. Il se fixe pour objectif d'ancrer l'ensemble du territoire dans la dynamique de croissance métropolitaine. Le projet du CDT de Grand Paris Est Noisy-Champs vise d'une part à

renforcer la position du territoire en tant que pôle économique et urbain de l'est parisien, et d'autre part à faire de ce secteur un démonstrateur de la transition énergétique.

Le territoire du CDT de Noisy-Champs est l'un des plus petits à l'échelle francilienne, avec celui de Chelles-Vaires (65 000 habitants) et Paris Saclay-Territoire Sud (80 000 habitants). A l'échelle des deux communes de réflexion, les objectifs et priorités du projet de CDT s'inscrivent dans ceux du SDRIF adopté. Cependant, circonscrit à deux communes, le périmètre de contractualisation envisagé ne permet pas de répondre à des enjeux qui sont ceux du grand est dans son ensemble. Le projet de CDT gagnerait à s'inscrire dans le contexte plus large de l'est parisien. A ce titre, le périmètre du SDT Descartes offre l'opportunité de mieux intégrer les objectifs des quatre CDT en cours d'élaboration, en déclinant des objectifs stratégiques communs : diffusion des richesses générées par la Cité Descartes, impulsion d'un pôle d'envergure lié à la Ville Durable.

### **Le défi du logement : accroître le niveau de production et diversifier l'offre disponible au sein d'un projet d'aménagement éco-conçu et dédié à une meilleure qualité de l'habitat**

La situation critique du logement en Ile-de-France appelle un effort collectif (production de 70 000 logements par an) auquel le secteur de Noisy-Champs souhaite répondre par la construction de logements de qualité et en nombre suffisant. Les objectifs fixés par la loi n°597-2010 relative au Grand Paris déclinés dans le cadre de la Territorialisation de l'Offre de Logement (TOL) sur le territoire du CDT Grand Paris Est Noisy-Champs prévoient la réalisation de 900 logements/an. Ils sont liés à la mise en service de nouvelles lignes de transports (lignes 15 et 16 du réseau du Grand Paris Express) et à l'amélioration conséquente de l'offre existante (prolongement de la ligne 11, amélioration du service sur les lignes de RER, etc.), dans le cadre du Nouveau Grand Paris.

Dans le cadre d'une stratégie de construction d'une « ville intense », en cohérence avec la TOL, les objectifs inscrits au projet de CDT visent :

- à la construction de 900 logements par an en moyenne sur la durée du CDT (15 ans) ;
- au maintien de la part de logements sociaux à hauteur de 30%.

Par ailleurs, le projet de CDT vise à favoriser le développement d'une offre d'habitat équilibrée et diversifiée en réponse aux besoins du territoire, en développant notamment :

- l'offre en accession et en logement intermédiaire permettant un parcours résidentiel complet aux actifs du territoire, actuels et futurs ;
- l'accueil temporaire des étudiants, chercheurs, salariés en formation, du pôle de la Ville Durable, notamment à proximité de la nouvelle gare, dans des conditions qui garantissent la parfaite gestion de ces logements (choix d'un maître d'ouvrage approprié, convention de gestion avec les écoles, etc.).

Ces objectifs rejoignent ceux du SDRIF adopté. Le développement d'une plus grande mixité des fonctions, notamment par la construction de logements dans le périmètre de la Cité Descartes, est un objectif partagé par la Région.

### **Le défi économique : créer des activités nouvelles à partir de la Cité Descartes et accompagner les populations résidentes vers l'emploi**

Dans le projet de CDT, l'ambition affichée est la création d'un « arc économique » reliant les trois « moteurs » du territoire (pôle tertiaire de Noisy-le-Grand Mont d'Est, ZAE des Richardets convertie en écopôle, et la Cité scientifique Descartes) et renforçant les synergies entre eux. Parallèlement, les potentiels de développement devront être reliés aux besoins locaux d'emplois et d'insertion.

La stratégie de développement de la Cité Descartes doit permettre de soutenir les activités économiques connexes sur l'ensemble du territoire de l'est parisien, et en particulier sur les périmètres des CDT voisins. À cet effet, les collectivités concernées disposent d'un potentiel foncier important qu'il serait opportun de mobiliser (Neuilly-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Chelles...).

Par ailleurs, il convient de poursuivre le développement du pôle en décloisonnant les filières, et en multipliant les partenariats afin d'intégrer sur le territoire l'ensemble des acteurs de la chaîne «formation – recherche/innovation – entreprises».

De même, le pôle de compétitivité Advancity, qui assure la coopération de nombreux acteurs académiques, institutionnels et économiques dans le domaine de la ville et de la mobilité durables (138 entreprises, 32 établissements d'enseignement supérieur et de recherche représentant 150 laboratoires / 3 000 chercheurs, et 29 collectivités) sera un moteur important de cette transformation.

Le territoire de la Seine-et-Marne dans son ensemble pourrait se positionner comme territoire leader de l'éco-construction, autour des axes suivants, conformément au projet de territoire du Département :

- conforter le secteur du BTP dans sa prise en compte des enjeux environnementaux ;
- faire monter en gamme et améliorer la compétitivité des activités de construction en pensant la filière d'amont en aval ;
- valoriser les métiers de l'éco-construction, notamment en travaillant sur les qualifications ;
- articuler cette démarche avec l'évolution d'une partie de la filière agricole.

Dans ce cadre, cette vitrine de la Ville Durable pourrait jouer un rôle dans la structuration de ces filières, ainsi que d'autres initiatives, pour faire monter en gamme chaque segment de la chaîne, constituer un nouveau tissu industriel et faire de la Seine-et-Marne une vitrine de l'éco-construction.

En matière d'emploi, les porteurs du projet de CDT reconnaissent que la stratégie de développement économique qui repose sur l'innovation ne permettra pas de créer des emplois accessibles à la population la plus faiblement qualifiée. Le territoire se caractérise déjà par de nombreuses migrations pendulaires. Pour contribuer à élever le niveau de formation et faciliter l'accès à l'emploi qualifié des habitants, une offre de formation initiale et continue est en cours de structuration : ouverture d'un CFA compagnons du devoir et du tour de France, reconnu pour proposer une offre spécialisée dans la construction, et venant compléter l'offre du CFA du bâtiment de Noisy-le-Grand, implantation de l'institut universitaire des métiers du bâtiment durable en partenariat avec l'IUT de Marne-la-Vallée. Le CDT table aussi sur les emplois créés par :

- les activités connexes à l'installation et au développement d'entreprises participant notamment au projet de pôle : services aux entreprises, maintenance, logistique.... ;
- les clauses sociales des marchés publics lancés dans le cadre de la construction des équipements d'enseignement scolaire (collège et lycée).

Enfin, le projet de CDT prévoit le lancement d'une démarche de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GETC). Cette démarche, encouragée par la Région, permettra d'accompagner la création des nouveaux emplois, à partir de diagnostics sur l'offre (besoins exprimés par les employeurs) et la demande d'emploi (compétence des salariés).

### **Le défi des transports : compléter le maillage territorial et construire la ville des courtes distances**

Dans le chapitre « transports » du projet de CDT, la ligne 15 du réseau du Grand Paris Express, créée en rocade autour de Paris, permettra de relier Noisy-Champs au Pont de Sèvres d'une part, et à Rosny-sous-Bois et Bobigny d'autre part grâce à l'interopérabilité rendue possible à Champigny-sur-Marne. Si le tronçon Pont de Sèvres – Noisy-le-Grand devrait être mis en service en 2020, dès 2025 la ligne 15 devrait compter également un tronçon entre le Pont de Sèvres et Nanterre. Toujours en 2025, un tronçon devrait être mis en service entre Saint-Denis Pleyel et Rosny-Bois-Perrier et 2027 devrait voir l'inauguration du tronçon Nanterre – Saint-Denis Pleyel. Avec la mise en service du tronçon Rosny – Champigny, la ligne 15 devrait être achevée en 2030.



Le projet de CDT s'appuie sur les futures infrastructures de transport lourdes pour l'amélioration de l'offre existante. En complément et en cohérence avec les orientations régionales, d'autres objectifs sont poursuivis :

- l'amélioration de la mobilité sur le territoire avec la réorganisation du réseau de lignes de bus de proximité (lignes 120, 320, 208-306, Est-TVM, etc.), l'augmentation de l'offre en transports en commun de grand cadencement, le renforcement de la desserte de la Cité Descartes et des quartiers aujourd'hui mal desservis par les transports en commun (les Yvris, la Varenne, le Marnois, Montfort à Noisy-le-Grand) ;
- le développement de l'intermodalité et favoriser les déplacements courts en modes actifs et les nouveaux usages ;
- l'adaptation de la politique de stationnement aux nouveaux usages et besoins dans la ville.

Ces objectifs vont dans le sens de la politique régionale en faveur du développement des transports collectifs et des modes actifs. L'amélioration des mobilités par le maillage des transports de surfaces (transports collectifs et modes actifs) est un enjeu à l'échelle territoriale plus large, qui nécessitera peut-être un réexamen dans le cadre de la mise en cohérence des politiques menées au sein du futur SDT.

### **Le projet de CDT au regard des objectifs régionaux concernant les équipements structurants et le développement urbain**

Le SDRIF adopté rappelle le rôle structurant pour l'aménagement de l'espace francilien des équipements et des services publics. Ils participent directement de la mixité sociale et de la mixité des fonctions urbaines, en encourageant une proximité et un équilibre entre logements, activités et équipements.

Dans le projet de CDT, la priorité est accordée à la restructuration et à la requalification de l'offre commerciale existante (pôle commercial de la Butte Verte, centre de quartier des Richardets, centre commercial du Champy ...).

Par ailleurs, des initiatives de rattrapage sont prévues sur certains secteurs aujourd'hui sous-dotés par rapport à leurs besoins, notamment la Cité Descartes et le centre commercial des Pyramides à Champs-sur-Marne.

Concernant les équipements, l'objectif est de corréliser leur développement et celui des services à l'évolution démographique et territoriale. Par ailleurs, la mise en synergie du patrimoine et des équipements existants à Noisy-Champs ou à proximité sera favorisée : Ferme du Buisson à Noisiel, château de Champs-sur-Marne, réseau des médiathèques, etc.

En matière de développement urbain, si le projet de CDT est en cohérence avec les grandes orientations régionales, il conviendra de veiller au respect des principes de mixité sociale et fonctionnelle au sein des projets urbains figurant dans le portefeuille d'actions.

### **Le défi environnemental : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès aux populations**

Le secteur de Noisy-Champs a pour ambition de se positionner comme le pôle démonstrateur de la transition énergétique et il est souhaité à ce titre d'encourager de façon systématique la performance environnementale dans toutes les opérations à venir sur le territoire : programmes immobiliers, projets de transports, etc.

Par ailleurs, les élus du territoire souhaitent la mise en œuvre de politiques optimales de protection des ressources naturelles et de gestion de l'eau en particulier du fait de la proximité de la Marne et de problèmes de ruissellement à Noisy-le-Grand.

L'aménagement des bords de Marne, la protection du Bois Saint-Martin (en partenariat avec l'Agence des Espaces Verts) et les continuités écologiques, notamment à l'est du territoire, entre

l'Etang de la Haute Maison, le bois de Grâce et le parc du château de Champs-sur-Marne, constituent des priorités également inscrites au CDT Noisy-Champs.

## 2.2. Analyse de l'évaluation environnementale

Le rapport environnemental du projet de CDT décline l'ensemble de la démarche d'évaluation, de façon exhaustive et argumentée. L'ensemble du rapport est abordé avec pédagogie et précision. Les enjeux environnementaux auxquels le territoire est confronté sont clairement identifiés et cohérents avec les enjeux énoncés dans l'évaluation environnementale du SDRIF adopté, avec lequel le projet de CDT devra être compatible, notamment pour ce qui est de la préservation des terres agricoles et de leur fonctionnalité, la limitation de la consommation d'espace, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la gestion des risques et nuisances, et la protection de la biodiversité et de la ressource en eau.

La présentation relative aux continuités écologiques mériterait d'être mise à jour au regard du projet de schéma régional des continuités écologiques (SRCE). De même, il importe de considérer davantage les deux continuités écologiques (le long de l'autoroute A 4 entre Noisy-le-Grand Mont d'Est et le Bois de la Grange et le long de l'ex-A 103 entre le Parc de la Haute-Ile et le Bois Saint Martin) identifiées spécifiquement sur la carte de destination générale des différentes parties du territoire (CDGT) dans le SDRIF (segments à enjeux forts du point de vue de l'aménagement) pour le territoire du CDT. En matière de gestion des déchets, l'état initial et l'analyse des incidences pourraient être complétés sur la gestion des déchets issus des chantiers du BTP, en lien avec le plan régional d'élimination des déchets de chantier (PREDEC) adopté par le Conseil régional le 26 septembre 2013 (CR 65-13), afin d'intégrer notamment les impacts induits par la réalisation du réseau du Grand Paris Express. La prise en compte des impacts de cette nouvelle infrastructure mériterait également d'être davantage développée dans la partie sur l'analyse des incidences du projet de CDT sur les sites Natura 2000 en particulier pour la problématique du drainage des sites.

La construction de la scénarisation ainsi que l'analyse des incidences permettent une bonne compréhension globale des impacts positifs et négatifs du CDT sur l'environnement.

## 3. Le plan d'actions du projet de CDT

### 3.1. La Région partenaire du « territoire »

La Région soutient le développement du territoire de Noisy-Champs au travers, notamment, de plusieurs contractualisations inscrites aux deux derniers contrats avec l'Etat (contrat de Plan 2000-2006 et contrat de projets 2007-2013) et des politiques de droit commun régional.

#### 3.1.1. Le contrat de plan (CPER) 2000-2006 :

Dans ce cadre, la Région a participé financièrement à l'aménagement du pôle multimodal de Noisy-le-Grand (18,36 M€ de participation régionale dans le cadre du programme «Grands pôles intermodaux»), la création de la Maison Internationale et de l'Entreprise du Polytechnicum, la programmation du projet Descartes Plus et l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement des berges de Marne sur le secteur du Val Maubuée.

#### 3.1.2. Le contrat de projets Etat-Région 2007-2013 :

Dans le cadre du **Grand Projet 3** (renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France), la Région a signé en juillet 2009 une convention globale d'aménagement avec l'Entente du bassin de Vie de Marne-la-Vallée. La dotation potentielle, estimée à 61,5 M€, a permis le financement, sur le secteur de Noisy-Champs, de :

- l'étude de la requalification de la zone d'activités des Richardets à Noisy-le-Grand ;

- l'étude des perspectives d'aménagement des emprises de l'ensemble RD 199/RD 499 entre Noisy-le-Grand et Torcy ;
- l'aménagement des bords de Marne à Noisy-le-Grand ;
- l'aménagement des abords du projet de lycée international.

Dans le cadre du **Grand Projet 4** (enseignement supérieur et recherche universitaire) : la participation de la Région (rapport CR 39-11) s'est élevée à 44,2 M€, pour l'essentiel sur le secteur de Champs-sur-Marne / Cité Descartes dans le cadre de l'aide à l'Université Marne-la-Vallée. Elle se répartit entre :

- la réalisation du bâtiment à énergie positive Descartes Plus et de l'Institut de la Ville ;
- la construction d'une bibliothèque universitaire ;
- la construction d'une maison de l'étudiant.

### 3.1.3. : Les contrats particuliers Région-Département (93 et 94) :

La Région soutient aussi le développement du territoire de Noisy-Champs au travers notamment des différentes contractualisations inscrites aux contrats particuliers Région-Ile-de-France – Départements de Seine Saint-Denis (CPRD 93) et du Val-de-Marne (CPRD 94) adoptés par le Conseil régional respectivement en février et en novembre 2009.

Les principales opérations sur le territoire Noisy-Champs concernent l'amélioration des déplacements avec :

- le projet de TCSP Est Trans Val-de-Marne (TVM) : il constitue un projet d'aménagement de voirie, support d'une nouvelle ligne de bus en partie en site propre reliant Créteil – Place de l'Abbaye et Noisy-le-Grand - Mont d'Est RER A. D'une longueur de 15 kilomètres pour 25 points d'arrêt, il permettra de relier entre elles les communes de Créteil, Saint-Maur-des-Fossés, Joinville-le-Pont, Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Noisy-le-Grand ;
- le projet de TCSP Sucy-Bonneuil RER – Noisy-le-Grand Mont d'Est (ex-Altival), qui figure au SDRIF adopté comme une opération programmée avant 2030.

Dans le cadre de l'ajustement du contrat particulier Région-département 2007-2013 avec le Val-de-Marne (CR 08-12), les participations régionales ont été revues à hauteur de 14 M€ pour le projet de TVM et de 3,5 M€ pour le projet de TCSP Sucy-Bonneuil RER – Noisy-le-Grand Mont d'Est.

### 3.1.2. La contractualisation régionale de droit commun

Sur le territoire de Noisy-Champs, la Région a également accompagné :

- au titre de la politique contractuelle (contrats régionaux, ruraux...) : le contrat régional de Noisy-le-Grand, signé en mars 2011, a permis l'aménagement d'un centre de loisirs sans hébergement dans la ferme du Clos Saint-Vincent, la restauration de l'église Saint-Sulpice et la construction de la Bourse du Travail ;
- au titre des lycées, le projet de lycée international de Noisy-le-Grand ; sur cette opération, dont le coût est estimé à plus de 53 M€, la mise en œuvre du programme pluri annuel d'investissement des lycées a permis la mobilisation de 9,328 M€ (CP n°09-607) pour le financement des études préalables ;
- au titre du logement, la requalification de la Butte Verte à Noisy-le-Grand ;
- au titre du développement économique et l'emploi, la création des centres de formation des apprentis (CFA) à Noisy-le-Grand et Champs sur Marne... ;
- au titre de la politique des périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) portée par l'Agence des Espaces Verts sur le Bois de la Grange et du Boulay (acquisitions sur Champs-sur-Marne, Lognes et Noisiel), et le Bois Saint-Martin à Noisy-le-Grand (revalorisation).

### **3.2. Analyse du programme d'actions envisagées par le projet de CDT au regard des grandes politiques régionales**

La liste des projets du titre III du CDT Grand Paris Est Noisy-Champs se veut la traduction du projet stratégique et des objectifs thématiques du document.

De manière générale, ce programme d'actions ne permet pas d'émettre des observations précises dans la mesure où la majorité des actions en sont au stade de l'étude de faisabilité. Elles nécessitent d'être complétées dans leur contenu, portage, portée géographique, coût et calendrier de réalisation.

Trente-neuf fiches actions sont réparties en six grands chapitres :

1. les projets structurants et transversaux (sept actions), qui regroupent les projets urbains majeurs du CDT : pôle gare, Cité Descartes, boulevard du ru de Nesle, Mont d'Est, éco-pôle des Richarjets complétés d'un plan d'animation et de développement économique du territoire;
2. développement économique, recherche, formation (six actions), consacré au renforcement des pôles tertiaire de l'Est parisien et d'enseignement, qui regroupe les actions relatives notamment aux projets Efficacity (Institut de recherche et développement), Maison de l'entreprise innovante, réalisation d'équipements scolaires (collège et lycée internationaux), complétés par le développement d'une offre de formation pour les habitants en adéquation avec les besoins de qualifications du territoire ;
3. logement, habitat (neuf actions) pour l'accueil de nouvelles populations : actions relatives aux grands projets d'écoquartiers et de secteurs d'habitat (ZAC du Clos d'Ambert, projet urbain des Quartiers Ouest de Noisy-le-Grand, projet urbain de la RD 199, projet de Gournay-Cossonneau, quartier de la Butte Verte...);
4. environnement pour consacrer le territoire entre ville et forêt (six actions), dans lequel figurent les principales ambitions en matière environnementale avec notamment la Cité Descartes comme vitrine et laboratoire de la Ville Durable, la mise en valeur du patrimoine naturel (trames vertes et bleues) de l'Agence des Espaces Verts (AEV), les directives environnementales, l'étude sur les « smart grids » urbains (réseau de distribution d'électricité qui utilise les technologies informatiques pour optimiser la production, la distribution et la consommation), l'étude de faisabilité de déploiement de la géothermie profonde sur le périmètre de la Cité Descartes élargie ;
5. les transports pour une accessibilité renforcée (huit actions), concernant les grands projets d'infrastructures de transport en commun (réseau du Grand Paris Express) avec notamment trois opérations impliquant financièrement la Région : le devenir de l'Autoroute A4, le projet de TCSP Trans Val de Marne (TVM) à l'est (Terminus Mont d'Est), l'aménagement des liaisons douces ;
6. les équipements sportifs (projet de pôle nautique de la Cité Descartes), et l'animation culturelle avec la mise en valeur du patrimoine culturel (château de Champs-sur-Marne et la promotion et le développement d'une offre culturelle sur l'est parisien), représentant trois actions.

Par ailleurs, une veille foncière est assurée par la ville de Noisy-le-Grand pour saisir les potentialités du territoire par l'instauration de périmètres d'étude (droit de préemption renforcé) dans l'objectif d'un développement conséquent de l'offre de logements et d'un aménagement cohérent. Cette action de veille foncière doit permettre d'accompagner le processus de mutation des terrains et éviter ainsi la production d'un tissu urbain au coup par coup. Une convention d'intervention foncière a été signée en 2009 pour quatre ans par la commune de Champs-sur-Marne et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF). Le périmètre concerné se situe en centre-ville et représente près de cinquante hectares. La communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée réfléchit à la mise en œuvre d'un observatoire du foncier sur son périmètre. Par ailleurs, des réflexions sont en cours pour accueillir les délaissés fonciers de l'ex-A 103 et les abords de la D199.

## 4. Conclusion

Globalement, les objectifs du projet de CDT répondent aux enjeux inscrits dans le SDRIF. Il vise à consolider la vocation de cluster de la Ville Durable, avec pour moteur la Cité Descartes.

Le territoire propose une stratégie de développement mobilisant ses ressources scientifiques et technologiques remarquables. La Région a largement soutenu et continue de contribuer à son développement et à son rayonnement international, par des investissements importants (lycée international, bâtiment Descartes Plus, projet de TVM, bibliothèque universitaire, Institut de la Ville, soutien au pôle de compétitivité Advancity...).

Cependant, cette stratégie circonscrite au périmètre d'un CDT de deux communes est isolée et insuffisamment connectée aux dynamiques limitrophes, notamment celles portées par les autres CDT du schéma de développement territorial (SDT) Descartes. Les enjeux de développement de la Cité Descartes dépassent largement le périmètre de ce CDT, et s'inscrivent à l'échelle de l'est parisien. Les effets vertueux d'une réflexion et d'une action globale à cette échelle sont nécessaires afin de recréer :

- l'articulation et la mise en synergie des projets de développement des quatre CDT pour optimiser la diffusion des richesses générées par le pôle de Descartes, rejoignant les orientations du SDT ;
- le développement d'activités économiques connexes au projet de pôle et complémentarités avec les autres polarités voisines : Val de Fontenay, Rosny 2, Chelles-Vaires ;
- le développement de la gamme des activités et services liées au projet de pôle pour une promotion élargie par le pôle de compétitivité Advancity ;
- l'élaboration d'une trame verte et bleue notamment de valorisation de la Marne et de sa vallée, par exemple.

Enfin, au-delà de la question de l'échelle permettant une bonne appréhension des enjeux de développement, et tirer profit de la locomotive économique que constitue la Cité Descartes pour l'ensemble de l'est parisien, la Région recommande de veiller à :

- préciser les liens et les synergies existants et potentiels entre les CDT regroupées au sein du périmètre du projet de schéma de développement territorial (SDT) Descartes ;
- garantir les principes de mixité sociale et fonctionnelle au sein des projets urbains figurant dans le programme d'actions ;
- se référer à la ligne 15 du réseau du Grand Paris Express dans la globalité de ses 75 kilomètres et non comme un tronçon limité au linéaire Pont-de-Sèvres / Noisy-Champs ;
- valoriser le partenariat avec la Région sur le plan financier et en matière de soutien à l'ingénierie, actuellement mis en œuvre mais également potentiel en apportant plus de détails aux fiches action ;
- mettre à jour les orientations du CDT au regard du projet de SRCE en intégrant les deux continuités écologiques identifiées spécifiquement sur la carte de destination générale des différentes parties du territoire (CDGT) dans le SDRIF, et en intégrant l'analyse des impacts induits par la réalisation du réseau du Grand Paris Express sur la gestion des déchets, et sur le drainage des sites dans les secteurs Natura 2000.

Je vous propose d'émettre sur ce projet de CDT un avis favorable assorti de recommandations, telles qu'elles figurent dans le projet de délibération du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil régional  
d'Île-de-France

JEAN-PAUL HUCHON



## **ANNEXE AU RAPPORT**

## **Index des actions et carte de localisation**



## 1. Introduction au titre III – programme des actions, projets d'aménagement et d'infrastructures

Le portefeuille de projet du titre III se veut la traduction du projet stratégique présenté au titre I et des objectifs thématiques présentés au titre II du présent document.

Pour faciliter la lecture, les projets sont présents selon 5 grands chapitres :

- Chapitre 1 : Les projets structurants et transversaux, qui regroupent les projets majeurs du CDT ;
- Chapitre 2 : Premier pôle tertiaire de l'Est parisien, pôle d'enseignement de premier plan (*enjeux développement économique, recherche, formation*)
- Chapitre 3 : Territoire d'accueil de nouvelles populations (*enjeux logement, habitat*)
- Chapitre 4 : Un territoire entre ville et forêt (*enjeux développement durable, environnement et ressources naturelles*)
- Chapitre 5 : Une accessibilité renforcée (*enjeux transports, déplacements*)
- Chapitre 6 : Une animation culturelle métropolitaine (*enjeux services, équipements, offre culturelle, animation*)

Le tableau ci-dessous permet de retrouver les correspondances entre les fiches projets et les titres I et II du CDT.

N° de fiche		1	2	3	4	5
Nom du projet		Le projet urbain du pôle gare	La gare du Grand Paris de Noisy-Champs	Le projet urbain du boulevard du Ru de Nesles	Le projet urbain et économique de la Cité Descartes	Le projet urbain et économique du secteur Mont d'Est
Titre I Projet stratégique de développement durable	1. Accélérer le développement du premier pôle économique de l'Est Parisien au service de ses habitants	X		X	X	X
	2. Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter	X	X	X	X	X
	3. Trois polarités urbaines majeures pour affirmer la vocation de porte et de centralité de l'est métropolitain	X	X		X	X
Titre II Objectifs et priorités par domaines	1. Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible	X		X		X
	2. Développement économique : créer des activités nouvelles à partir de la Cité Descartes et accompagner les populations vers l'emploi	X		X	X	X
	3. Transports et déplacements : compléter le maillage territorial e construire la ville des courtes distances	X	X			X
	4. Equipements et services : mettre en œuvre une politique de développement des équipements et services ambitieuse et attractive	X	X	X	X	X
	5. Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès aux populations			X		

N° de fiche		6	7	8	9	10
Nom du projet		Requalification de la ZAE des Richardets en éco-parc d'activités	Animation et développement économique du territoire du CDT	Projet Efficacity, institut d'excellence	Pôle scientifique et technique Paris Est	Développement d'une offre de formation pour les habitants en adéquation avec les besoins de qualifications du territoire
Titre I Projet stratégique de développement durable	1. Accélérer le développement du premier pôle économique de l'Est Parisien au service de ses habitants	X	X	X	X	X
	2. Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter	X				
	3. Trois polarités urbaines majeures pour affirmer la vocation de porte et de centralité de l'est métropolitain					
Titre II Objectifs et priorités par domaines	1. Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible					
	2. Développement économique : créer des activités nouvelles à partir de la Cité Descartes et accompagner les populations vers l'emploi	X	X	X	X	X
	3. Transports et déplacements : compléter le maillage territorial e construire la ville des courtes distances					
	4. Equipements et services : mettre en œuvre une politique de développement des équipements et services ambitieuse et attractive		X		X	X
	5. Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès aux populations			X		

N° de fiche		11	12	13	14	15
Nom du projet		Maison de l'entreprise innovante	Collège et lycée internationaux	Création de la zone d'activité des 40 arpents / Gibraltar	La ZAC du Clos d'Ambert	Le projet urbain des Quartiers Ouest de Noisy-le-Grand
Titre I Projet stratégique de développement durable	1. Accélérer le développement du premier pôle économique de l'Est Parisien au service de ses habitants	X		X		
	2. Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter		X	X	X	X
	3. Trois polarités urbaines majeures pour affirmer la vocation de porte et de centralité de l'est métropolitain					
Titre II Objectifs et priorités par domaines	1. Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible				X	X
	2. Développement économique : créer des activités nouvelles à partir de la Cité Descartes et accompagner les populations vers l'emploi	X		X		
	3. Transports et déplacements : compléter le maillage territorial e construire la ville des courtes distances					
	4. Equipements et services : mettre en œuvre une politique de développement des équipements et services ambitieuse et attractive	X	X		X	X
	5. Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès aux populations					

N° de fiche		16	17	18	19	20
Nom du projet		Le projet urbain de la RD 199	Le projet de Gournay Cossonneau	Le projet urbain de la Rive Charmante	Secteur centre-ville de Champs-sur-Marne	Secteur Centre-Ville de Noisy-le-Grand, cour Brossolette
Titre I Projet stratégique de développement durable	1. Accélérer le développement du premier pôle économique de l'Est Parisien au service de ses habitants	X				
	2. Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter	X	X	X	X	X
	3. Trois polarités urbaines majeures pour affirmer la vocation de porte et de centralité de l'est métropolitain					
Titre II Objectifs et priorités par domaines	1. Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible	X	X	X	X	X
	2. Développement économique : créer des activités nouvelles à partir de la Cité Descartes et accompagner les populations vers l'emploi	X				
	3. Transports et déplacements : compléter le maillage territorial e construire la ville des courtes distances	X				
	4. Equipements et services : mettre en œuvre une politique de développement des équipements et services ambitieuse et attractive			X		X
	5. Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès aux populations	X		X		

N° de fiche		21	22	23	24	25
Nom du projet		Quartier de la Butte verte	Site de l'Ecole Louis Lumière	La Cité Descartes, vitrine et laboratoire de la ville durable	Mise en valeur patrimoine naturel (trames vertes et bleues)	Directives environnementales
Titre I Projet stratégique de développement durable	1. Accélérer le développement du premier pôle économique de l'Est Parisien au service de ses habitants			X		
	2. Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter	X	X		X	
	3. Trois polarités urbaines majeures pour affirmer la vocation de porte et de centralité de l'est métropolitain					
Titre II Objectifs et priorités par domaines	1. Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible	X	X			
	2. Développement économique : créer des activités nouvelles à partir de la Cité Descartes et accompagner les populations vers l'emploi			X		
	3. Transports et déplacements : compléter le maillage territorial et construire la ville des courtes distances					
	4. Equipements et services : mettre en œuvre une politique de développement des équipements et services ambitieuse et attractive			X	X	
	5. Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès aux populations	X		X	X	X

N° de fiche		26	27	28	29	30
<b>Nom du projet</b>		Etude sur les smart grids urbains	Etude de faisabilité sur la géothermie profonde	Developpement de réseaux de chaleur	L'Axe Mont d'Est - Cité Descartes	L'Axe Pambrun-Cossonneau /RD 199
<b>Titre I Projet stratégique de développement durable</b>	1. Accélérer le développement du premier pôle économique de l'Est Parisien au service de ses habitants					
	2. Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter				X	X
	3. Trois polarités urbaines majeures pour affirmer la vocation de porte et de centralité de l'est métropolitain				X	X
<b>Titre II Objectifs et priorités par domaines</b>	1. Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible					
	2. Développement économique : créer des activités nouvelles à partir de la Cité Descartes et accompagner les populations vers l'emploi					
	3. Transports et déplacements : compléter le maillage territorial e construire la ville des courtes distances				X	X
	4. Equipements et services : mettre en œuvre une politique de développement des équipements et services ambitieuse et attractive	X	X	X	X	X
	5. Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès aux populations	X	X	X		

N° de fiche		31	32	33	34	35
Nom du projet		Devenir de l'A4	Projet de TCSP Est TVM : Création du Trans Val de Marne (TVM) à l'Est - Terminus Mont d'Est	Etude globale sur le stationnement /raboutement autour de la gare	Refonte du réseau de bus en amont de la mise en service de la gare Grand Paris Express	Aménagement des liaisons douces
Titre I Projet stratégique de développement durable	1. Accélérer le développement du premier pôle économique de l'Est Parisien au service de ses habitants					
	2. Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter	X	X	X	X	X
	3. Trois polarités urbaines majeures pour affirmer la vocation de porte et de centralité de l'est métropolitain	X				
Titre II Objectifs et priorités par domaines	1. Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible					
	2. Développement économique : créer des activités nouvelles à partir de la Cité Descartes et accompagner les populations vers l'emploi					
	3. Transports et déplacements : compléter le maillage territorial e construire la ville des courtes distances	X	X	X	X	X
	4. Equipements et services : mettre en œuvre une politique de développement des équipements et services ambitieuse et attractive	X	X	X	X	
	5. Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès aux populations					X



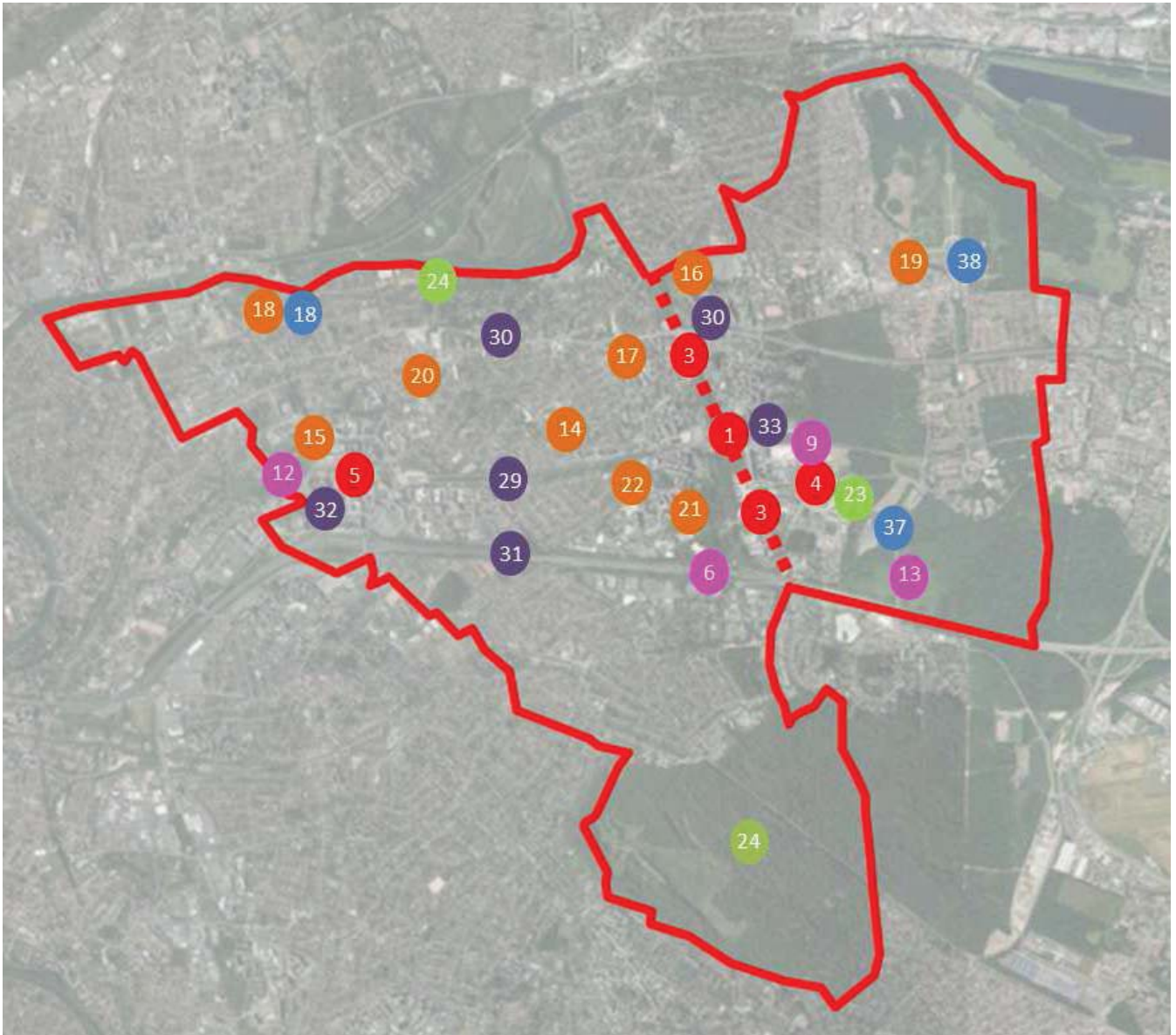
N° de fiche		36	37	38	39
Nom du projet		Complexe multi-service de mobilité	Pôle nautique de la Cité Descartes	Mise en valeur du patrimoine culturel	Promouvoir et développer une offre culturelle "Est parisien"
Titre I Projet stratégique de développement durable	1. Accélérer le développement du premier pôle économique de l'Est Parisien au service de ses habitants				
	2. Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter		X	X	
	3. Trois polarités urbaines majeures pour affirmer la vocation de porte et de centralité de l'est métropolitain				
Titre II Objectifs et priorités par domaines	1. Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible				
	2. Développement économique : créer des activités nouvelles à partir de la Cité Descartes et accompagner les populations vers l'emploi				
	3. Transports et déplacements : compléter le maillage territorial e construire la ville des courtes distances	X			
	4. Equipements et services : mettre en œuvre une politique de développement des équipements et services ambitieuse et attractive	X	X	X	X
	5. Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès aux populations		X	X	X

**NB :**

- Les chiffres de programmation indiqués dans les fiches projets sont issus des études préexistantes à l'élaboration du présent document. Affichant avant tout une ambition pour le développement du territoire de demain, ils sont issus d'études prospectives et pourront être amenés à évoluer en fonction des conclusions des études pré-opérationnelles menées par la suite.
- La couverture du RER A dans le cadre du projet gare et les réaménagements des accès à l'A4 sont deux projets en cours d'étude. Si l'ambition portée est partagée par les partenaires, les conditions de réalisation de ces nouveaux ouvrages sont encore à étudier.

## 2. Carte de localisation des projets

TITRE 3 : Programme des actions, projets d'aménagement et d'infrastructures



### 1. Projets structurants et transversaux

- 1 Projet urbain du pôle gare (F1 et F2)
- 3 Projet urbain du Ru de Nesle
- 4 Projet urbain et économique de la Cité Descartes
- 5 Projet urbain et économique du Mont d'Est

### 2. Premier pôle tertiaire de l'Est Parisien, pôle d'enseignement de premier plan

- 9 Pôle scientifique et technique, maison de l'entreprise (F9 et F10)
- 12 Collège et lycée internationaux

- 6 ZAE des Richardets

- 13 ZAE de Gibraltar / 40 arpents

### 3. Territoire d'accueil de nouvelles populations

- 14 ZAC du Clos d'Ambert
- 15 Quartiers Ouest de Noisy
- 16 Projet urbain de la RD199
- 17 Projet Gournay-Cossoneau
- 18 Projet urbain Rive Charmante
- 19 Centre-ville Champs

- 20 Centre-ville Noisy

- 21 Quartier de la Butteverte

- 22 Site de l'École Louis Lumière

### 4. Un territoire entre ville et forêt

- 23 Cité Descartes, vitrine développement durable
- 24 Ouverture du Bois Saint-Martin, mise en valeur des bords de Marne

### 5. Une accessibilité renforcée

- 29 Axe Mont d'Est - Cité Descartes
- 30 Axe Pambrun-Cossoneau - RD 199

- 31 Devenir de l'A4

- 32 ESTTVM

- 33 Rabattement autour de la gare : stationnement, transports en commun, complexe de mobilité (F33, F34, F36)

### 6. Une animation culturelle métropolitaine

- 37 Pôle nautique de la Cité Descartes
- 38 Château de Champs-sur-Marne
- 18 Eco-port de plaisance de la Rive Charmante

**NB : Les fiches projets présentant des actions transversales ne sont pas localisées sur cette carte.**

Pour mémoire, il s'agit des fiches :

- N°7 : Animation est développement économique du territoire du CDT
- N°8 : Projet Efficacity, institut d'excellence
- N°10 : Développement d'une offre de formation pour les habitants en adéquation avec les besoins de qualifications du territoire
- N°25 : Directives environnementales
- N°26 : Etude sur les smart grids
- N°27 : Etude de faisabilité de déploiement de la géothermie profonde sur le périmètre de la Cité Descartes élargie
- N°28 : Développement de réseaux de chaleur
- N°35 : Aménagement des liaisons douces
- N°39 : Promouvoir et développer une offre culturelle « Est parisien »

**PROJET DE DELIBERATION****DU****Avis sur le projet de contrat de développement territorial  
Grand Paris Est Noisy-Champs****LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** La loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, notamment son article 21 ;
- VU** La loi n° 2011-665 du 15 juin 2011 visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Ile-de-France ;
- VU** La loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;
- VU** Le décret n° 2011-724 du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial prévus par l'article 21 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;
- VU** Le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris ;
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
- VU** La délibération n° CR 97-13 du 18 octobre 2013 portant adoption du projet de Schéma directeur de la région Ile-de-France ;
- VU** Le courrier du Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, reçu le 4 octobre 2013 portant saisine du Conseil régional pour avis sur le projet de contrat de développement territorial Noisy-Champs ;
- VU** L'avis de la Commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux ;
- VU** La délibération n° CR 22-13 du 25 avril 2013 portant sur les modalités de participation de la région dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de développement territorial ;
- VU** Le rapport n° CP 13-818 présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France.

**CONSIDÉRANT** que le Schéma directeur de la région Ile-de-France adopté le 18 octobre 2013 par le Conseil régional constitue le cadre de référence de l'action régionale ;

**CONSIDÉRANT** que le Schéma directeur de la région Ile-de-France reconnaît les dynamiques territoriales impulsées par les contrats de développement territorial, et définit des territoires d'intérêt métropolitain qui leur permettent de s'inscrire dans une vision globale et partagée de l'avenir de l'Ile-de-France ;

**CONSIDÉRANT** que la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social promulguée le 18 janvier 2013 prévoit que les contrats de développement territorial doivent être compatibles avec le Schéma directeur de la région Ile-de-France ;

**CONSIDÉRANT** de plus que, à la fois dans la perspective des négociations financières du prochain contrat de projets Etat-Région et de son volet territorial ou de leur équivalent, et au vu de l'ensemble des politiques et dispositifs territoriaux existants et dans le contexte d'une gouvernance et d'une intercommunalité

en évolution, il est indispensable de poursuivre la réflexion sur l'avenir des contrats de développement territorial ;

**CONSIDÉRANT** enfin que, sans vision d'ensemble des projets portés par les contrats de développement territorial à l'échelle régionale, sans engagement de l'Etat et en l'absence de données détaillées sur les conséquences financières des nombreux projets portés par ce projet de contrat de développement territorial, la Région ne peut s'engager sur les financements qu'il implique.

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Article 1 :**

Reconnait et approuve la dynamique de développement en cours sur le territoire de Noisy-Champs, dont le projet de contrat de développement territorial Grand Paris Est Noisy-Champs est l'un des outils de mise en œuvre, et émet un avis favorable sur ce projet.

**Article 2 :**

Formule les recommandations suivantes :

- Mener une réflexion à l'échelle du périmètre du SDT Descartes, pour tirer profit de l'effet du pôle de la Ville Durable, étant donné que les enjeux de développement de la Cité Descartes dépassent largement le périmètre du CDT et s'inscrivent à l'échelle de l'est parisien.
- préciser les liens et les synergies existants et potentiels entre les CDT regroupés au sein du périmètre du projet de schéma de développement territorial
- garantir les principes de mixité sociale et fonctionnelle au sein des projets urbains figurant dans le programme d'actions ;
- se référer à la ligne 15 du réseau du Grand Paris Express dans la globalité de ses 75 kilomètres et non comme un tronçon limité au linéaire Pont-de-Sèvres / Noisy-Champs ;
- valoriser le partenariat avec la Région, sur le plan financier et en matière de soutien à l'ingénierie, actuellement mis en œuvre mais également potentiel en apportant plus de détails aux fiches action d'ingénierie et financier avec la Région ;
- mettre à jour les orientations du CDT au regard du projet de SRCE en intégrant les deux continuités écologiques identifiées spécifiquement sur la carte de destination générale des différentes parties du territoire (CDGT) dans le SDRIF, et en intégrant l'analyse des impacts induits par la réalisation du réseau du Grand Paris Express sur la gestion des déchets, et sur le drainage des sites dans les secteurs Natura 2000.

**Le président du Conseil régional  
d'Ile-de-France**

**JEAN-PAUL HUCHON**